



**Samedi 15 novembre 2025**

**Salle municipale rue Saint léger Longpré les Amiens**

**Stage de set dancing irlandais animé par Hervé Delion  
de 14 heures 30 à 18 heures 30**

L'objectif est l'apprentissage des danses irlandaises et plus particulièrement de l'irish set dancing. Danses que l'on pratique un peu partout en France, comme dans les Hauts de France, en Bretagne (au moins 6 clubs), etc. **mais aussi et surtout en Irlande.**

### **Programme du stage**

Danses avec H. Delion

- Le stage se déroulera le samedi 15 novembre 2025 de 14h 30 à 18h30.
- L'objectif est de faire l'apprentissage d'un ou plusieurs sets de set dancing.
- Un set comporte le plus souvent entre 3 et 6 figures. Chaque figure a une durée de 2 à 3 minutes
- Pour les personnes qui veulent savoir à quoi s'attendre, il suffit d'aller sur le site internet « YouTube » est de regarder un set comme par exemple « le clare lanciers set »

### **Informations pratiques**

- Pour former un set et danser, il faut être 8 personnes, c'est-à-dire 4 couples.
  - Nous n'aurons jamais un compte juste en nombre de personnes, donc il y aura des rotations.
  - Les couples se forment et se déforment afin que chacun puisse danser.
  - Les femmes sont souvent plus nombreuses que les hommes.
- Pas de pré-requis particulier, sauf l'envie de prendre du plaisir ;
- Pour la danse, une paire de chaussures de danses ou une paire de chaussures avec une semelle en cuir.

**A 19 heures** apéritif offert par Peut Qu'Manquer suivi d'un repas partagé

**A 20 heures 30 bal folk** animé par Peut Qu'Manquer

**Coût du stage : 30 euros** (Cela comprend les frais pédagogiques, le goûter, l'apéro le bal...)

**Entrée bal folk seul : 8 euros**



**La jauge de la salle étant de 80 personnes, il est vivement conseillé de réserver aussi pour le bal seul**  
.....

**Fiche d'inscription à retourner impérativement pour le 20 octobre**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**☎ :**

**Courriel :**

**Je m'inscris pour le stage**

**Je m'inscris pour le bal**

L'inscription implique l'autorisation aux droits à l'image sauf demande écrite